

social préconisent ici cette mesure depuis 25 ou 30 ans et nous avons raison d'insister. C'est très simple. Nous croyons que l'argent nécessaire aux immobilisations publiques, fédérales et autres, doit être fourni à des faibles taux d'intérêt par une institution qui appartient au peuple canadien.

Notre deuxième argument—non moins important que le premier, c'est que les revenus de la Banque du Canada doivent être versés au Fonds du revenu consolidé. J'ai devant moi le rapport annuel pour 1964 du gouverneur de la Banque du Canada. A la page 45 figure l'état des recettes et des dépenses de la Banque du Canada. Le revenu total de la Banque s'élevait en 1963 à \$127,851,000. Les frais d'exploitation étaient de 10 millions de dollars et, compte tenu de la dépréciation et d'autres dépenses, il restait comme revenu net \$116,386,000, remis au receveur général du Canada pour être versé dans le Fonds du revenu consolidé. Cette somme en 1964 est montée à \$128,237,000 et, en 1965, les opérations de la Banque du Canada ont rapporté un revenu net de 143 millions de dollars payable au receveur général du Canada.

Plus la Banque du Canada détient d'obligations de l'État ou d'autres et plus son actif est vaste, plus le revenu net transférable au Fonds du revenu consolidé sera élevé. La chose me semble assez facile à comprendre, car cet argent versé dans le Trésor fédéral fournit des fonds pour toutes les dépenses fédérales. Il est facile aussi de comprendre que la Banque du Canada est une institution qui appartient à la nation. Le ministre des Finances en détient toutes les actions au nom des Canadiens.

Nous estimons que c'est de la Banque du Canada que devrait venir la mise de fonds initiale pour les hôpitaux, les écoles, les édifices fédéraux et toutes les immobilisations dont a parlé le député de Fraser Valley. Ces entreprises n'ont aucun but lucratif ou n'acquiescent aucun profit immédiat. Si elles étaient financées par la Banque du Canada, nous en n'aurions pas à le faire maintes et maintes fois, à cause de l'intérêt élevé exigé pendant l'amortissement de la dette.

A cette étape de notre développement, on ne peut pas dire que ce genre de politique est ridicule et que nous, qui la préconisons, ne comprenons pas le régime monétaire et financier du pays. J'ai sous les yeux trois annonces—je pourrais en déposer d'autres—qui prouvent que la Banque du Canada achète bel et bien des obligations du gouvernement fédéral. Il y a 15 ou 20 ans, on nous a ridiculisés pour avoir laissé entendre que pareil rôle

était possible et recommandable. On le fait maintenant dans une certaine mesure. Par exemple, l'une de ces annonces a paru dans un quotidien du 1<sup>er</sup> avril 1965. En voici le texte:

● (6.20 p.m.)

Émission de \$175,000,000 d'obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation.

Dans un paragraphe, on lit:

La Banque du Canada est déjà convenue d'acquiescer un minimum de \$75,000,000 des nouvelles obligations.

Voilà la preuve, la Banque en achète. J'ai une autre annonce, qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 14 juin 1965. La voici:

Émission de \$325,000,000 d'obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation, datées du 1<sup>er</sup> juillet 1965.

Puis, au paragraphe suivant:

La Banque du Canada est déjà convenue d'acquiescer un minimum de \$75,000,000 des nouvelles obligations dont la date d'échéance est indéterminée.

J'aimerais citer un autre extrait de l'annonce dont le député de Fraser Valley a parlé il y a quelques minutes. Elle mentionne que la date d'émission des obligations est le 15 décembre 1966. Je cite:

Émission de \$500,000,000 (ou à peu près) d'obligations du gouvernement du Canada, non remboursables par anticipation.

Cette annonce a paru dans le *Citizen* d'Ottawa le 28 novembre 1966. En voici un paragraphe:

La Banque du Canada est déjà convenue d'acquiescer un minimum de \$35,000,000 des obligations 5½ p. 100 échéant le 15 janvier 1968, un minimum de \$175,000,000 des obligations 5½ p. 100 échéant le 15 décembre 1970 et un minimum de \$40,000,000 des nouvelles obligations 5½ p. 100 échéant le 1<sup>er</sup> septembre 1992.

Il y a diverses dates d'échéance, mais la Banque du Canada a accepté d'acheter pour 250 millions de dollars en obligations ou la moitié des obligations émises le 15 décembre 1966.

Sauf erreur—car je n'ai pas vu toutes ces annonces—c'est la plus grande quantité d'obligations que la Banque du Canada ait accepté d'acheter avant l'émission. Nous en félicitons le gouvernement. Nous savons gré à la Banque d'avoir acquitté cette dette publique. Il ne s'agit donc plus de savoir si elle peut ou non le faire, car elle le fait effectivement. Lorsque le ministre des Finances et son secrétaire parlementaire disent qu'il est absurde de notre part de préconiser l'achat de ces obligations de l'État par la Banque du Canada, ils nient l'évidence même. Nous exhortons donc